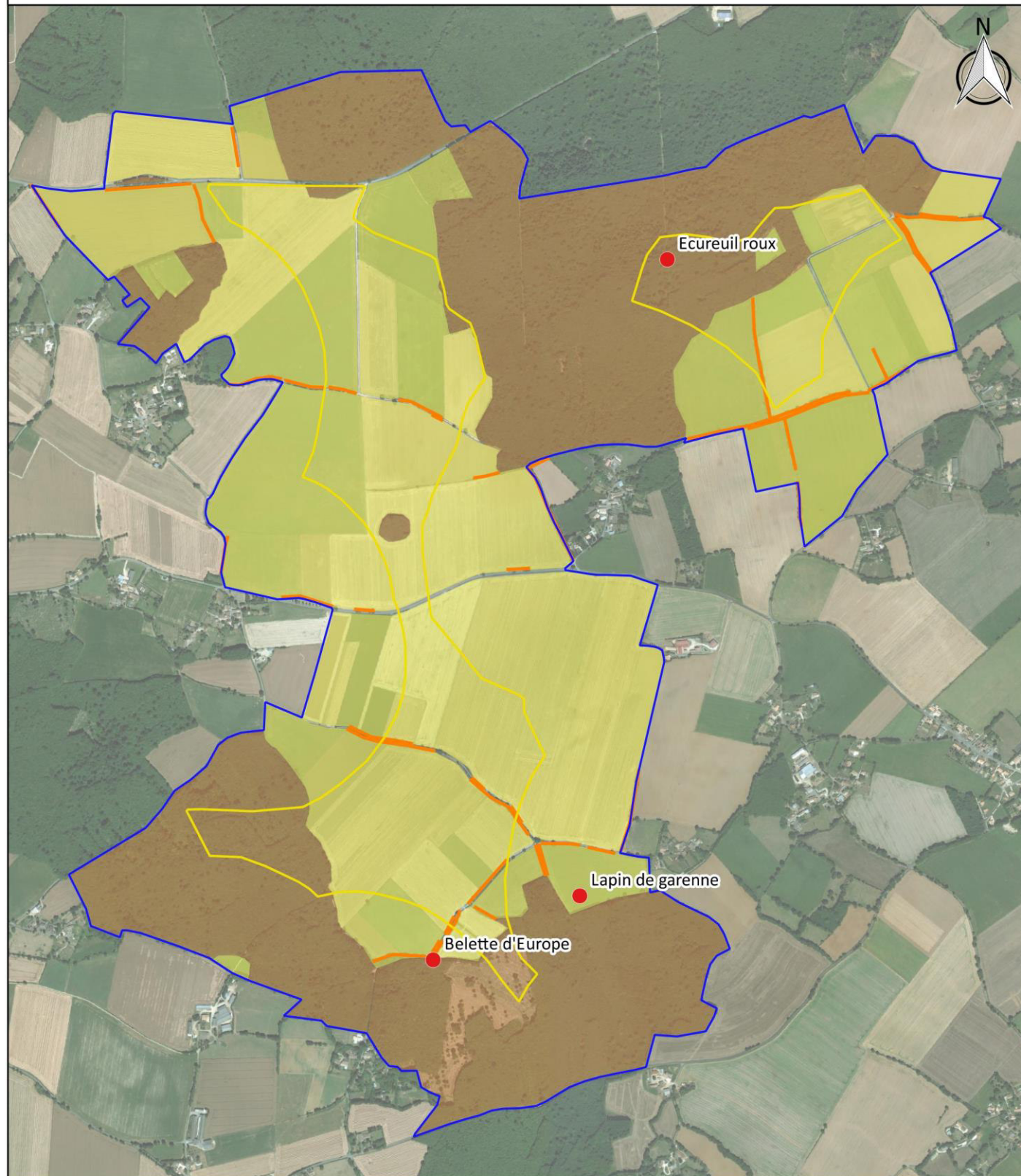


Enjeux relatifs aux mammifères terrestres



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

- Espèces patrimoniales observées

Enjeux des haies relatifs aux mammifères terrestres

- Modéré

Enjeux relatifs aux mammifères terrestres - Habitat d'espèce

- Modéré
- Faible

0 250 500 m



Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontiville	
Enjeux relatifs aux mammifères terrestres	
N° CARTE - SVLC_MAM	
FORMAT - A4	
COORDS - E93	
DATE - 16/01/2020	
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

IV. 10. Synthèse globale des enjeux de l'environnement naturel

Un tableau récapitulatif des enjeux de l'environnement naturel est présenté en page 329, Tableau 119 : Analyse et hiérarchisation des enjeux de l'environnement naturel.

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le volet Paysage et patrimoine de l'étude d'impact a été réalisé par le bureau d'études ENCIS Environnement. Le rapport complet, dont les conclusions sont reprises ci-après, est fourni dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

V. 1. Aires d'étude et démarche

V. 1. 1. Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aires éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.).
- **Aire d'étude immédiate (AEI) : 2 km autour de la ZIP.** L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les principaux bourgs (Saint-Vincent-la-Châtre et Chail), hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Elle s'appuie notamment à l'ouest et au sud respectivement sur la D950 et la D948.
- **Aire d'étude rapprochée (AER) : 10 km.** L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Ce périmètre permet de couvrir le SPR (Site Patrimonial Remarquable) de Melle et est légèrement élargi pour intégrer celui de Celles-sur-Belle.
- **Aire d'étude éloignée (AEE) : 20 km.** L'aire éloignée correspond à la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Dans ce contexte relativement plat et peu boisé, celle-ci reste importante même à des distances éloignées. La prise en compte du bocage et des autres masques visuels nuancera cette ZIV. Le réseau hydrographique, et notamment la vallée de la Sèvre Niortaise et son réseau d'affluents, se dessine dans la ZIV.

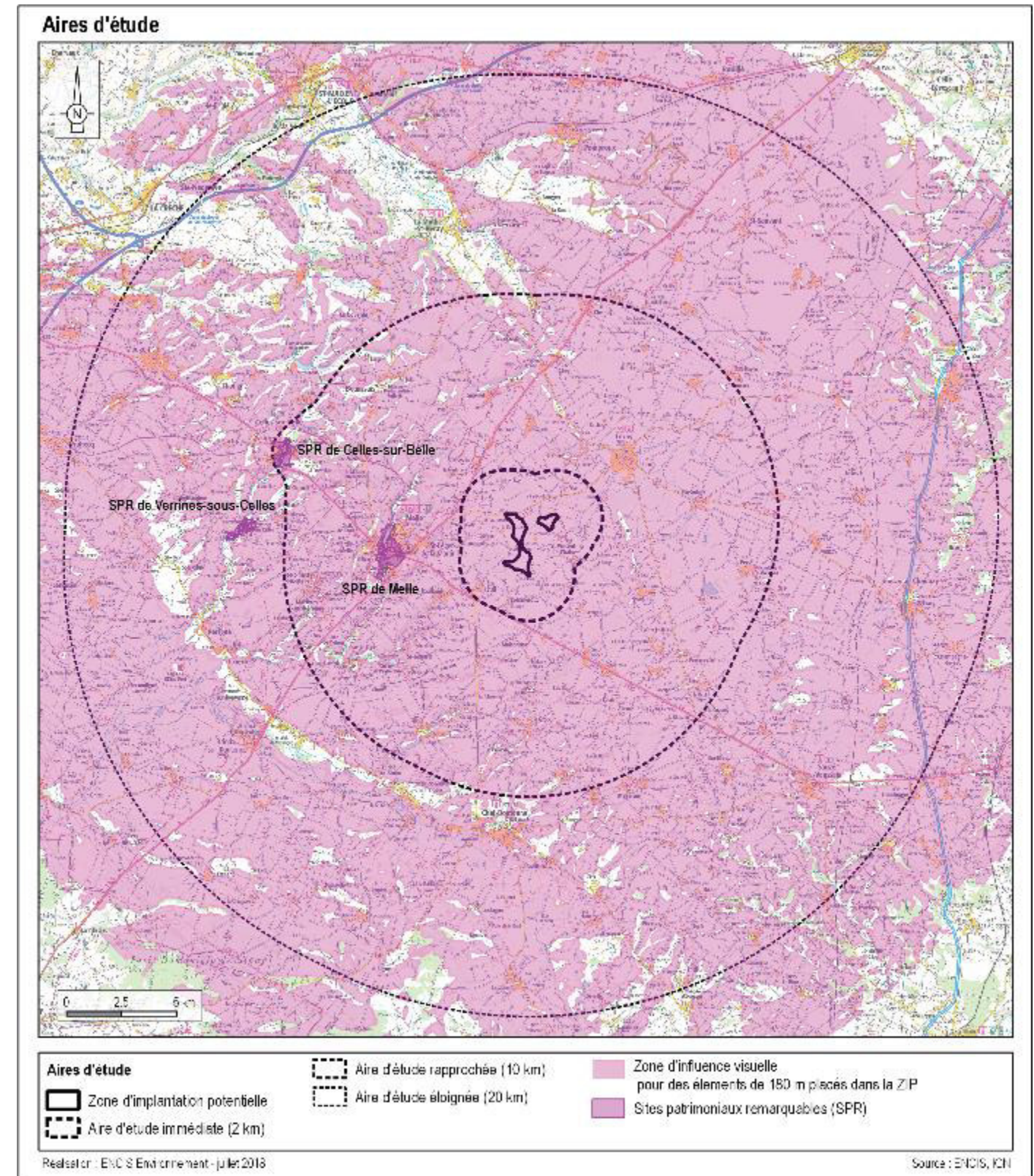


Figure 134 : Les aires d'étude

(Source : ENCIS Environnement)

V. 1. 2. Démarche d'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine

La méthodologie du volet Paysage et Patrimoine est présentée en détail au Chapitre 8.

Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée et immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et les sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé. Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants comparé à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafics supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

Rappel des définitions des enjeux et des sensibilités

- **Définition d'un enjeu** : l'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.
L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.
- **Définition d'une sensibilité** : la sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Le tableau en page suivante récapitule les critères d'appréciation pour évaluer les enjeux.

Tableau 116 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités

(Source : ENCIS Environnement)

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)					
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique
CRITÈRE \ VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 20 km)	Eloignée (ex : entre 15 et 20 km)	Relativement éloignée (ex : entre 10 et 15 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 10 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)
CRITÈRE \ VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

V. 2. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine

V. 2. 1. Le contexte paysager du territoire

V. 2. 1. 1. Les grands caractéristiques physiques et humaines du territoire

Situation géographique

Pour rappel, la zone d'étude se situe dans le département des Deux-Sèvres au sein de la grande région Nouvelle-Aquitaine. La ZIP concerne les communes de Saint-Vincent-la-Châtre et de Fontivillé, dans la Communauté de Communes du Mellois en Poitou. Elle se situe à environ 27 km au sud-est de Niort.

Hydrographie et relief

L'hydrographie de l'aire d'étude éloignée est marquée par **cinq cours d'eau principaux** que sont : la Sèvre Niortaise au nord, la Dive à l'est, l'Aume au sud et la Béronne et la Boutonne à l'ouest. Ces vallées conditionnent la topographie qui est peu accentuée, variant entre 65 m dans la vallée de la Sèvre Niortaise et 186 m dans la forêt domaniale de l'Hermitan.

L'AAE est traversée du nord-ouest au sud-est par l'anticlinal de Melle, présentant les altitudes les plus importantes du territoire.



Figure 135 : La Sèvre Niortaise au niveau de La Mothe-St-Héray
(Source : ENCIS Environnement)

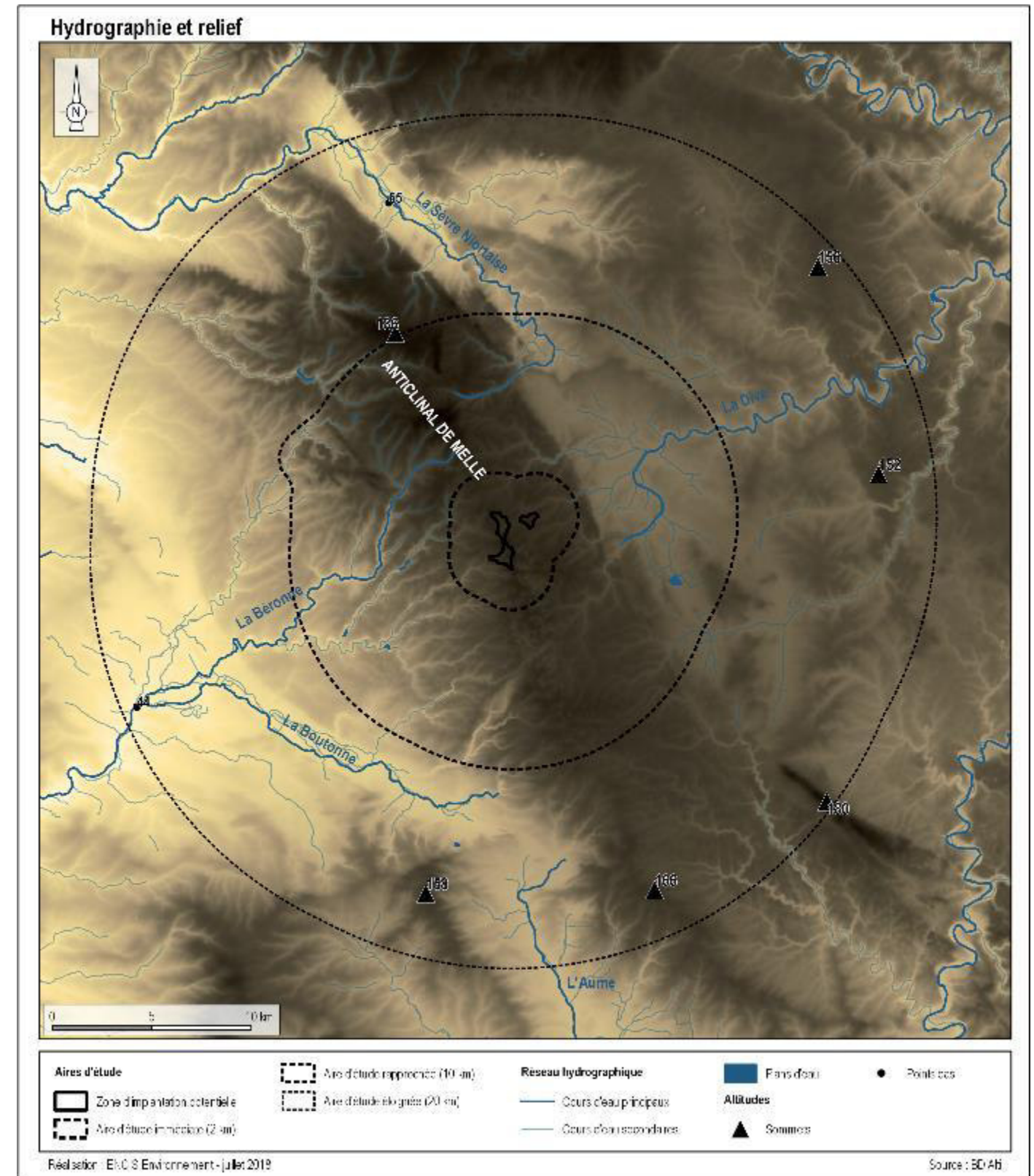


Figure 136 : Hydrographie et relief
(Source : ENCIS Environnement)